



R Prefecture
024
Reçu le 16/12/2020
Publié le 16/12/2020
Département de la
DORDOGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 10 décembre 2020

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
02/12/2020

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 34
Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, CHASSAIN Thérèse, DEGLANE Christine, FAURE Michèle,

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, PRIVAT Pascal, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, CHEVAL René Paul, SEDAN Francis, MEYNIER Paul, VERDEBOUT André (délégué suppléant de Frédéric DESSOLAS)

Absents et excusés : LAGARDE Bernadette (absente, a donné procuration à CHIPEAUX Raphaël), KARP Michel (absent, a donné procuration à Annick MAURUSSANE), MEYNIER Patrick, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric,

Mme Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance

Modification du tableau des emplois

Le Président informe l'assemblée que suite aux départs définitifs de deux agents d'animation au sein du service enfance, une réorganisation a été mise en place.

Un agent d'animation a assuré depuis 2017 de nombreux remplacements (maladie, dispo ...) et suite à ces départs, il est possible de lui proposer un poste définitif à raison de 31 heures annualisées.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de modifier le tableau des emplois (tableau en annexe) :**
 - o **de fermer un poste d'adjoint d'animation à raison de 35heures**
 - o **d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à raison de 31 heures**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires pour acter cette modification à compter du 1^{er} janvier 2021.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 11 décembre 2020
Le Président,

Michel AUGEIX

